# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

## DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

# **AMENDEMENT**

N º 92

présenté par M. Testé

#### **ARTICLE 5**

Substituer au mot:

« départements »

le mot:

« écoles ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de donner davantage de souplesse pour l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves et ouvrir la possibilité à une échelle plus petite que le département. L'échelon retenu est celui de l'école.